

## Nominations et présentations 2013 - 2014

### Médiateurs fédéraux

Le mandat des médiateurs fédéraux a expiré le 7 novembre 2011.

Conformément à l'article 3 de la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux, la Chambre a dû procéder à la nomination d'un médiateur francophone et d'un médiateur néerlandophone.

Le 24 janvier 2013, un appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge*.

Le 16 avril 2013, la commission des Pétitions a organisé une audition des candidats. Au cours de la Conférence des présidents du 9 octobre 2013, M. Christian Brotcorne, président de la commission, a fait rapport sur cette audition.

Au cours de la séance plénière du 10 octobre 2013, M. Guido Herman a été nommé médiateur néerlandophone et Mme Catherine De Bruecker a été nommée médiatrice francophone. Ils ont prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 19 novembre 2013.

### Commission de la protection de la vie privée

Par lettre du 24 mars 2014, la ministre de la Justice a communiqué la liste des candidats présentés par le Conseil des ministres pour la nomination d'un membre suppléant (8ème mandat) de la Commission de la protection de la vie privée.

La Commission de la protection de la vie privée comprend huit membres effectifs et huit membres suppléants; elle est composée d'un nombre égal de membres néerlandophones et de membres francophones.

Au cours de la séance plénière du 23 avril 2014, M. Frank De Smet (N) a été nommé membre suppléant de la Commission de la protection de la vie privée. Il a prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 12 mai 2014.

## **Comité de surveillance statistique (institué au sein de la Commission de la protection de la vie privée)**

Par lettre du 26 juin 2013, le président de la Commission de la protection de la vie privée a communiqué le courrier du 28 mai 2013 du vice-premier ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la mer du Nord concernant la présentation par le Conseil des ministres de candidats pour le Comité de surveillance statistique.

Étant donné que cette présentation était incomplète, le ministre a transmis, par lettre du 2 avril 2014, une nouvelle présentation complète.

Conformément à l'article 24sexies de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, le Comité de surveillance statistique est composé de trois membres de la Commission pour la protection de la vie privée, dont le président, et de trois membres externes désignés par la Chambre des représentants. Un membre suppléant est désigné pour chaque membre effectif.

Au cours de la séance plénière du 24 avril 2014, les membres externes suivants ont été nommés:

### Membres effectifs

- baron Michel Vanden Abbeele (F)
- Mme Martine Van Wouwe (N)
- M. Patrick Deboosere (N)

### Membres suppléants

- M. Thierry Mansvelt (F)
- M. Philippe Gysberghs (N)
- M. Patrick Vander Weyden (N)

Ils ont prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 12 mai 2014.

## **Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale (institué au sein de la Commission de la protection de la vie privée)**

Par lettre du 10 juillet 2013, le secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des services publics a transmis la présentation des candidats par le Conseil des ministres pour le Comité sectoriel pour l'Autorité fédérale.

Conformément à l'article 31*bis*, § 2, de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque comité sectoriel est composé de trois membres, effectifs ou suppléants, de la Commission de la protection de la vie privée, dont le président, et de trois membres externes désignés par la Chambre des représentants. Un membre suppléant est désigné pour chaque membre effectif.

Au cours de la séance plénière du 21 novembre 2013, les membres externes suivants ont été désignés:

#### Membres effectifs

- Mme Nicole Lepoivre (F)
- M. Erik Van Hove (N)
- M. Dirk De Bot (N)

#### Membres suppléants

- M. Marc Isgour (F)
- M. Michel Fourman (F)
- M. Serge Vermeir (N)

Ils ont prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 31 mars 2014 et le 12 mai 2014.

### **Comité sectoriel du Registre national (institué au sein de la Commission de la protection de la vie privée)**

Par lettre du 23 juillet 2013, la ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des Chances a communiqué la liste des candidats présentés par le Conseil des ministres pour la désignation des membres du Comité sectoriel du Registre national.

Conformément à l'article 31*bis*, § 2, de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque comité sectoriel comprend trois membres effectifs ou suppléants de la Commission de la protection de la vie privée, dont le président, ainsi que trois membres extérieurs désignés par la Chambre des représentants. Un membre suppléant est désigné pour chaque membre effectif.

Au cours de la séance plénière du 5 décembre 2013 et du 23 avril 2014, les membres effectifs et suppléants ont été désignés:

### Membres effectifs

- M. Marc Lognoul (F)
- M. Daniel Haché (F)
- M. Bart Preneel (N)

### Membres suppléants

- Mme Els J. Kindt (N)
- M. Rudy Trogh (N)
- Mme Aurélie Van der Perre (F)

Ils ont prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 31 mars et le 12 mai 2014.

### **Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé (institué au sein de la Commission de la protection de la vie privée)**

Par lettre du 17 avril 2014, la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a communiqué une liste de candidats présentés par le Conseil des ministres pour la nomination d'un membre suppléant extérieur du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé (section Sécurité sociale).

Conformément à l'article 37, § 2, de la loi du 15 janvier 1990 relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale, le Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé comprend deux membres de la Commission de la protection de la vie privée et sept membres extérieurs. Un membre suppléant est désigné pour chaque membre effectif.

Au cours de la séance plénière du 24 avril 2014, Mme Ludwine Casteleyn (N) a été nommée membre suppléant du Comité sectoriel (section Sécurité sociale). Elle a prêté serment entre les mains du président de la Chambre le 12 mai 2014.

### **Commission permanente de Contrôle linguistique**

À la suite de la mise à la retraite de Mme Anna van Cauwelaert - De Wyels, présidente de la Commission permanente de Contrôle linguistique, la Chambre des représentants a dû procéder à la nomination d'un nouveau président.

Cette Commission est composée de onze membres permanents et de onze membres suppléants nommés par le Roi pour une période de quatre ans sur proposition des parlements des Communautés. Conformément à l'article 60, § 3, des lois coordonnées sur l'emploi des langues

en matière administrative, la Chambre désigne un président qui maîtrise le français et le néerlandais.

Le 27 février 2012 et le 8 mai 2012, un appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge*.

Au cours de la séance plénière du 10 octobre 2013, M. Emmanuel Vandebossche a été nommé président de la Commission permanente de Contrôle linguistique.

## **Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations**

Le Centre interfédéral a été créé par l'accord de coopération du 12 juin 2013 signé entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés.

Conformément à l'article 8, § 1 de l'accord précité, la gestion du Centre est assurée par un Conseil d'administration interfédéral composé de 20 membres dont 10 sont désignés par la Chambre des représentants (5 N + 5 F), 10 par les Régions et les Communautés, auxquels est adjoint un membre de la Communauté germanophone pour les matières qui concernent celle-ci. Un membre suppléant est désigné pour chaque membre effectif.

Le 31 mars 2014, un appel aux candidats a été publié au *Moniteur belge*.

Au cours de la séance plénière du 24 avril 2014, les membres suivants ont été désignés:

### Membres effectifs:

- Mme Shaireen AFTAB (N)
- M. Paolo DE FRANCESCO (N)
- Mme Els SCHELFHOUT (N)
- M. Herman VAN GOETHEM (N)
- M. Jogchum VRIELINK (N)
- M. Serge LIPSZYC (F)
- Mme Sotieta NGO (F)
- Mme Christine Nina NIYONSAVYE (F)
- Mme Bernadette RENAULD (F)
- M. Thierry DELAVAL (F)

### Membres suppléants:

- M. Yves AERTS (N)
- Mme Naima CHARKAOUI (N)

- Mme Jacqueline GOEGEBEUR (N)
- M. Bernard HUBEAU (N)
- M. Jesse STROOBANTS (N)
- Mme Maïté DE RUE (F)
- Mme Christine KULAKOWSKI (F)
- M. Louis-Léon CHRISTIANS (F)
- M. Patrick WAUTELET (F)
- Mme Claire GODDING (F)

Conformément à l'article 5/1 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains, la Chambre fédérale du Centre interfédéral, composée des 10 membres désignés par la Chambre, constitue également le conseil d'administration du Centre fédéral pour l'analyse des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la lutte contre la traite des êtres humains.

### **Collège d'experts chargés du contrôle des systèmes de vote électronique**

En vertu de la loi du 7 février 2014 organisant le vote électronique avec preuve papier, la Chambre a dû désigner les membres du Collège d'experts avant les élections du 25 mai 2014.

Le Collège est constitué, d'une part, d'un Collège permanent pour lequel la Chambre doit désigner trois experts (dont un juriste), le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Parlement wallon, le Parlement flamand et le Parlement de la Communauté germanophone désignant chacun un expert. Un expert suppléant est désigné pour chaque expert effectif.

D'autre part, le Collège est composé d'un Collège non permanent pour lequel la Chambre, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Parlement wallon, le Parlement flamand et le Parlement de la Communauté germanophone désignent chacun deux experts.

Au cours de sa séance plénière du 24 avril 2014, la Chambre a nommé les membres suivants:

#### **COLLEGE PERMANENT**

##### **MEMBRES EFFECTIFS**

- M. Bruno de Nys (Chambre, N)
- M. Karel Van Geyt (Chambre, N, juriste)
- M. Emmanuel Willems (Sénat, F)

## MEMBRES SUPPLÉANTS

- Mme Sophie Jonckheere (Chambre, N)
- M. Freddy Tomicki (Chambre, F)
- M. Erwin Vereecken (Chambre, N)
- 

## COLLEGE NON PERMANENT

- M. Ralph RAIGLOT (Chambre, F)
- M. Eric ADAMS (Chambre, N)

La composition du Collège d'experts a été publiée au Moniteur belge le 16 mai 2014.

## **Autres institutions**

En vertu de la loi du 6 janvier 2014 modifiant diverses lois à la suite de la réforme du Sénat, la Chambre assume, à dater du 25 mai 2014, la compétence exclusive des nominations et présentations des membres des institutions suivantes:

- le Comité R (qui relevait précédemment de la compétence exclusive du Sénat);
- les Commissions de nomination pour le notariat (qui étaient précédemment une compétence partagée);
- la Commission de contrôle de la Caisse des Dépôts et Consignations (dont un membre était précédemment désigné par la Chambre et un autre par le Sénat, les deux membres étant aujourd'hui désignés par la Chambre);
- la Commission d'évaluation avortement (précédemment compétence exclusive du Sénat);
- la Commission pour la recherche médicale et scientifique sur les embryons in vitro (qui relevait précédemment de la compétence exclusive du Sénat);
- La Commission de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie (qui relevait précédemment de la compétence exclusive du Sénat);
- La Commission d'inspection linguistique à l'armée (auparavant 3 membres de la Chambre et 3 sénateurs, aujourd'hui 6 membres de la Chambre).

Au cours de la législature 2013-2014, les nouvelles institutions suivantes dont la Chambre nommera une partie des membres ont en outre été créées:

- la Commission fédérale de déontologie;
- la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques;
- l'Organe de contrôle de l'information policière.

Concernant les autres institutions pour lesquelles la Chambre s'est vu confier des missions particulières, il n'a été procédé à aucune nomination au cours de la législature ordinaire 2013-2014.

Pour mémoire, il s'agit des institutions suivantes:

- La Cour des comptes;
- La Cour constitutionnelle;
- Le Conseil d'Etat;
- Le Comité P;
- Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé;
- Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles;
- Le Conseil disciplinaire de la CREG.